N° 127. Dimanche 29 Mai 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 28 mai.

Le *Handelsblad* contient aujourd'hui une lettre de Deventer, qui donne des détails sur la brillante réception faite à S. M. le roi dans ladite ville. S. M. arriva, le 24, vers six heures du soir, fut reçue et complimentée par la régence près du *Snippeling* où se trouvait aussi une garde-d'honneur. Au pied des arcs de triomphe, de jeunes filles jonchèrent de fleurs les pas de S. M., et entonnèrent un chœur. Descendu à l'Hôtel-de-Ville, le roi se montra immédiatement au balcon et fut salué par la foule enthousiasmée; S. M. répondit de la manière la plus gracieuse à ces témoignages d'amour et de vénération. Ensuite S. M. honora d'une visite la belle fabrique de tapis de MM. van Oافcar et Ce, qu'on confectionna en sa présence un beau de tapisserie allégorique et analogue à la circonstance, S. M. daigna accepter des mains du fabricant qui lui en fit hommage. De là, le roi se rendit à la fonderie de MM. Nering ... où l'on coula en sa présence un ouvrage de fer destiné à perpétuer le souvenir de cette auguste visite. Revenue à l'Hôtel-de-Ville, Sa Majesté donna audience aux autorités et aux fonctionnaires. Les pasteurs de toutes les communions de la ville, réunis en corps, présentèrent à cette occasion leurs hommages à S. M. qui leur témoigna sa vive satisfaction de cette louable démarche. Enfin, S. M. daigna accepter un splendide dîner qui lui fut offert par la régence et, à 11 heures du soir, elle quitta Deventer pour retourner à La Haye.

Par arrêté royal du 22 de ce mois, M. F. A. van Hall, ministre de la justice, a été autorisé à accepter et à porter les insignes de chevalier grand'-croix de l'ordre du Faucon blanc, dont il a été décoré par S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar Eisenach.

Mercredi dernier, est mort à Amsterdam, à l'âge de 58 ans, M. Jacob Mendes de Leon, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, membre du conseil de ville et du conseil d'administration de l'Académie royale des Beaux-Arts. L'*Amsterdamsche Courant* en annonçant ce décès ajoute que le défunt est regretté généralement à cause de ses excellentes qualités publiques et privées, de sa bienfaisance envers les pauvres et de son amour aussi vif qu'éclairé pour les Beaux-Arts.

Dans la séance du 26 de ce mois, de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, dont nous avons donné le résultat hier, la commission des pétitions a fait rapport sur différentes pétitions présentées à la Chambre, parmi lesquelles nous remarquons l'Adresse suivante, rapportée par l'organe de M. Schooneveld :

« M. Henri Ten Cate et 27 autres habitans d'Almelo déclarent qu'ils ont vu avec un vif regret que le titre 2 du projet de loi concernant l'aptitude pour faire partie des administrations locales et plus spécialement les articles 50 et 51, accordent un droit de proposition, à tour de rôle, aux titulaires des seigneuries, ce qui est évidemment contraire à la Loi Fondamentale devant laquelle tous les citoyens sont égaux. Les réclamans pensent qu'il serait inutile d'en démontrer l'inconstitutionnalité par de longs raisonnemens. Se plaçant au point de vue du droit; ils se bornent à rappeler que tous les droits seigneuriaux, dont certainement le droit de proposition fait partie, ont été abolis à jamais par la constitution de 1798 et n'ont été rétablis par aucune des constitutions de 1814, de 1815 ou de 1840. Ils prétendent que cette clause s'est glissée par surprise dans le réglement d'administration d'Almelo et que c'est aussi le premier et l'unique réglement qui reconnaisse les anciens droits seigneurieux d'Almelo; ils sont persuadés que votre assemblée ne considèrera pas cette anomalie comme un rétablissement légal de droits abolis par la constitution. Les pétitionnaires sont d'ailleurs d'avis qu'il s'agit ici de droits politiques qui ont été abolis par la constitution de 1798, et dont la Loi Fondamentale actuelle ne fait pas mention. Les pétitionnaires se résument en suppliant Vos Nobles Puissances, de ne pas faire revivre les droits abolis pour toujours en 1798, et qui depuis cette époque n'ont jamais été rétablis légalement, afin de ne pas faire reparaître le système d'usurpation et de servitudes qui accorde à un citoyen quelconque à l'exclusion des autres un privilège non seulement inconstitutionnel, mais encore contraire à l'esprit d'une nation libre et indépendante. Les pétitionnaires appuyent leur requête, en appellent, d'une part, aux conséquences incalculables qu'un pareil état de choses apporterait dans la marche régulière de l'administration, et d'autre, aux grands frais occasionnés par le procès dont le rétablissement provisoire des droits seigneuriaux de chasse et de pêche, qui a eu lieu en 1814, a été l'origine, procès qui, d'après les annales judiciaires d'Almelo, de Zwolle et de La Haye, ont été très-nombreux dans la seigneurie d'Almelo, et n'ont engendré que de l'éloignement et des inimitiés entre le seigneur et la bourgeoisie.

»Comme cette pétition se rattache immédiatement à un projet de loi soumis actuellement à la Chambre, la commission a l'honneur de proposer de la déposer au greffe, à l'inspection des membres. »

Tandis que le *Journal de Francfort* publie une lettre d'un abonné limbourgeois, sur les désavantages qui doivent résulter, selon lui, pour le duché, du chemin de fer de Maestricht à Aix-la-Chapelle, nous voyons la Chambre de Commerce et des fabriques de Maestricht manifester dans une Adresse aux Etats-Généraux, le vif intérêt que lui inspire le projet tendant à construire ce chemin.

Voici comment s'expriment les organes du commerce et de l'industrie du Limbourg :

« La Chambre de Commerce et des fabriques à Maestricht s'adresse à la Seconde Chambre des Etats-Généraux pour lui faire connaître le vif intérêt qu'elle prend à la construction d'un chemin de fer qui, partant du *Zuid-Willemsvaart*, s'embrancherait, à Aix-la-Chapelle, au réseau des voies ferrées de l'Allemagne, jonction destinée à procurer de grands avantages au commerce et qui resserrerait encore le lien des relations avec Rotterdam et Amsterdam.

»Les relations commerciales si étendues qui ont existé, avant 1830, entre cette contrée et les Pays-Bas, par la voie de Maestricht, garantissent à la Chambre de Commerce que la Néerlande ne restera pas indifférente à la conservation de ce débouché, et qu'elle ne peut avoir l'intention de l'abandonner tout-à-fait à Anvers.

»La Chambre de commerce est convaincue que la jeune Belgique ne négligera rien pour s'attirer entièrement ce commerce, et elle cite comme un fait déjà accompli, que le chemin de fer par lequel on transporte si facilement et à si bon marché les marchandises d'Anvers aux rives de la Meuse, a fait faire des progrès importans à ces relations, et elle est certaine que la jonction des deux chemins de fer doit infailliblement encore les augmenter.

»La Chambre croit pouvoir fixer spécialement l'attention de Vos Nobles Puissances sur cette affaire, parce qu'il importe à la Néerlande de ne pas voir cet état naissant, jaloux d'augmenter la prospérité de son commerce, accaparer tout-à-fait l'importante consommation d'une grande partie des provinces rhénanes. Elle voit dans la jonction de la Belgique à l'Allemagne un danger réel pour une partie de notre commerce, et elle croit qu'il serait très-difficile de rétablir l'état des choses, une fois que les relations auraient été formées. La Belgique comprend fort bien que s'arrêter c'est reculer; La Néerlande doit y faire attention.

»La Chambre de Commerce de Maestricht est pénétrée de la nécessité de la construction du chemin de fer projeté; elle est convaincue que c'est le moyen d'établir la concurrence avec Anvers; selon elle il est inutile de prouver que les frais de transport d'Amsterdam et de Rotterdam à Aix-la-Chapelle par le chemin projeté resteront de beaucoup au-dessous de ceux du chemin qui conduit d'Anvers aux mêmes localités, ce qui fera donner la préférence à la nouvelle voie ferrée dont il s'agit.

»La Chambre de Commerce qui, par sa position, connaît les progrès journaliers de la Belgique a cru devoir faire ces remarques, d'autant plus que le projet de loi présente le meilleur et le plus noble moyen de relever le Limbourg si épuisé et de bonifier les pertes qu'il a dû souffrir par suite des funestes événemens des dernières années.

»La Chambre est convaincue que Vos Nobles Puissances, loin de [illegible] augmentation des charges de l'Etat, [illegible] du chemin comme une mesure tendant évidemment à favoriser le haut commerce de la Néerlande, et qui produira suffisamment de quoi couvrir tous les frais, en sauvant le commerce du Limbourg d'une perte certaine à laquelle il serait exposé si la construction du chemin n'avait pas lieu.

Nous avons reçu une lettre d'un abonné d'Amsterdam au sujet d'un passage, relatif à la Hollande, qui se trouve dans un des derniers écrits de M. Alexandre Dumas. Nous ferons droit à la réclamation de notre abonné dans notre prochain N°.

Secours aux incendiés de Hambourg.

Une lettre de St.-Pétersbourg, à la date du 16 mai, annonce que S. M. l'empereur a approuvé la formation d'un comité pour recueillir des fonds au profit des malheureuses victimes du sinistre de Hambourg. Une liste de souscription a circulé à la Bourse de Riga. On espérait recevoir 15,000 roubles argent. A Manchester les sommes reçues en faveur des incendiés, s'élèvent à 5,627 Liv. st. A Nuremberg, une collecte parmi les négocians, a déjà produit 6000 marcs. D'Augsbourg il a été expédié à Hambourg, une somme de 10,000 marcs. A Berlin les souscriptions au profit de la malheureuse ville de Hambourg, continuent toujours. Sur les listes publiées par la *Gazette d'Etat* nous voyons figurer LL. AA. RR. le prince et la princesse Charles de Prusse qui ont donné 800 rixth.

D'après des lettres de Hambourg du 19, le montant des dons qui y sont arrivés, s'élève à la somme de 1 million et demi de marcs banco.

Le 22, depuis 5 heures du matin, jusqu'à 5 heures de l'après-midi, le numéraire de la Banque a été transporté sous escorte militaire, des caves du bâtiment incendié, aux caves de la nouvelle Bourse.

— On écrit de Hambourg, le 20 mai :

Le comité de secours de Londres en faveur des incendiés de Hambourg, a envoyé aujourd'hui encore 12,000 liv. sterl. et le gouvernement anglais 3,000 couvertures de laine et 150 tentes. Le même bateau à vapeur a apporté de nouveau 24,000 liv. sterl. aux agens de la Compagnie d'assurance anglaise, qui a déjà payé des indemnités, ce que n'a encore fait aucune Compagnie allemande.

Les journaux anglais viennent augmenter la liste des grands et déplorables sinistres et malheurs qui ont marqué ces derniers jours. Ils font mention de l'incendie, qui a eu lieu, le 1er avril, en pleine mer à la hauteur de Madagascar, du navire *Georgia*, capitaine Mitchell, en destination de Calcutta pour Londres. Ce superbe navire, du tonnage de 800 à 900 lasts, valant 7,000 livres sterling et ayant une riche cargaison estimée à 20,000 livres, composée de pierreries et d'autres objets précieux, a été entièrement consumé par les flammes. L'équipage a tenté de se sauver dans les deux embarcations; mais l'une d'elle a sombré dans le moment où le grand canot était hélé par

FEUILLETON.

Théâtre-Royal-Français.

Pourquoi tout ce que La Haye renferme d'amateurs de musique n'a-t-il pas assisté comme nous à la représentation d'avant-hier. C'était une de ces soirées, devenues bien rares dans les derniers temps, dont on conservera long-temps le souvenir. Rossini avait là des interprètes dignes de chanter ses ravissantes mélodies dont *Guillaume Tell* abonde. Duffeyte s'est surpassé d'un bout de son rôle à l'autre. L'auditoire constamment sous le charme de son beau talent, ne savait qu'admirer davantage, ou cette voix d'un éclat si pur, tour-à-tour énergique et tendre, ou cette excellente méthode qui a fait ressortir pour la première fois, sur notre scène, tout ce qu'il y a de dramatique et d'élevé dans cet opéra, spécialement sous le rapport du récitatif. Dans cette partie de son chant M. Duffeyte a atteint un degré de perfection que nous n'avons rencontré jusqu'ici chez aucun artiste français à l'exception de Duprez. M. Duffeyte a encore l'avantage, comme grand artiste, de posséder une voix de faucet des plus délicieuses et qui va droit à l'ame, ainsi qu'on a pu le remarquer surtout dans le rôle d'*Arnold*, et comme on l'entendra encore ce soir dans certains passages du rôle d'*Eléazar*.

On doit aussi des éloges à M. Duffeyte comme acteur. N'ayant embrassé la carrière dramatique que depuis 18 mois, M. Duffeyte n'a peut-être pas toujours cette aisance et cet aplomb que l'on n'acquiert que par une longue habitude de la scène, mais du moins ne saurait-on lui reprocher des gestes vulgaires ou désagréables pour le spectateur. Il y a au contraire presque toujours beaucoup de noblesse dans son jeu : nous citerons, par exemple, son entrée au commencement du *Duo* avec *Mathilde*, les apostrophes énergiques dans le récitatif qui précède le *Trio* du 2e acte, ainsi que le moment où il exhale, dans de pathétiques accens, sa douleur sur la mort de son père. Dans tous ces passages M. Duffeyte nous a révélé un artiste plein d'intelligence et d'ame; or, avec ces deux qualités-là on n'est jamais mauvais acteur et l'on arrive vite à une entente parfaite du jeu scénique.

Hâtons-nous de reconnaître, que ce qui a aussi beaucoup contribué au succès de la représentation de jeudi, c'est la manière digne d'éloges dont les autres artistes, chargés des principaux rôles dans *Guillaume Tell*, se sont acquittés de leur tâche. Bien que M. Lorezzo fût déjà atteint de l'indisposition qui l'empêche de continuer ce soir ses débuts, et qui a dû naturellement nuire au développement de ses moyens, on a pu cependant reconnaître en lui un bon chanteur. Le public lui a témoigné sa satisfaction dans quelques passages du *Trio*, de même qu'à M. Devillers qui a parfaitement exécuté sa partie.

Mme Fleury a chanté avec une expression vraie et touchante la musique suave des couplets qui précèdent le grand *Duo*. Dans ce dernier morceau, qui a été couvert d'applaudissemens, elle a mis beaucoup d'ame et d'ensemble, et a satisfait tous ceux qui s'intéressent aux progrès et aux succès d'une artiste, qui n'a qu'à vouloir sérieusement pour prendre une place très-distinguée dans la carrière du théâtre. L'orchestre a laissé beaucoup à désirer encore, tant dans son ensemble que dans ses parties; les cors entr'autres ont été très-mauvais. A l'exception de l'ouverture, tout le reste de l'opéra a été exécuté avec trop de précipitation et trop peu de nuances. Ce qui manque surtout à notre orchestre, c'est le calme, qui ne saurait lui être imprimé que par l'exemple du chef. Le manque de calme est cause de la confusion qui se fait remarquer d'une manière si désagréable dans tous les passages d'une allure un peu vive, et qui détruit souvent l'effet des morceaux les mieux chantés.

Le spectacle a été terminé par un vaudeville très-gai : *Le Tiran d'une Femme*, dans lequel Vernet a été parfait, et dont les autres rôles ont été convenablement remplis par MM. Fleury, Ciffolelli, Mmes Dorsan et Picard.

NOUVEAU SYSTÈME D'ENRAIEMENT SUR LES CHEMINS DE FER.

Voici l'extrait du Mémoire de M. de Jouffroy, dont nous avons parlé dans notre N° du 19 de ce mois. On verra de quelle manière ingénieuse le marquis de Jouffroy, auquel on est déjà redevable d'une précieuse invention pour les bateaux à vapeur, conçoit l'application des freins agissant d'eux-mêmes sur les roues de chaque wagon.

« La catastrophe de Bellevue a fait naître, dit-il, une polémique d'une nature étrange; les restes des victimes brisés et brûlés étaient encore exposés à tous les regards, que déjà on s'efforçait de prouver que l'accident était une chose toute naturelle, qu'on ne saurait imputer à personne et ne devait nuire en aucune manière à la confiance du public dans les chemins de fer.

» Ainsi on a d'abord représenté que, cet accident avait eu lieu par un concours fortuit de diverses circonstances dont la combinaison ne pourrait probablement jamais se représenter. D'autres [illegible] à leur secours, calculant le nombre total des [illegible] sur les chemins de fer depuis leur origine, et le petit nombre des accidents qui ont eu lieu, ont conclu que les malheureux qui ont péri à Meudon avaient quelques millions de chances favorables à opposer à celle qui leur a été si fatale. Cette conclusion, peu consolante pour ceux qui sont morts, paraîtra-t-elle rassurante à ceux qui se risqueront après eux? J'en doute; car, quelque respect que m'inspire le calcul des probabilités, il faut bien convenir que si, ce qu'à Dieu ne plaise! un nouvel accident se représentait aujourd'hui, on en serait quitte pour refaire un nouveau résumé de statistique, et la proportion des chances fatales s'augmenterait ainsi à chaque accident nouveau. Tout ce travail ne me semble pas fait pour inspirer la sécurité aux hommes qui réfléchissent.

» Si de pareils raisonnemens sont inspirés par la crainte de voir abandonner, ou tout au moins languir, la grande industrie des chemins de fer, cette crainte me paraît mal fondée. Les chemins de fer sont une conquête de l'industrie qui est déjà passée dans le domaine des travaux publics des divers Etats; désormais rien ne peut les ravir à un nouveau besoin qu'ils ont créé et qu'ils doivent satisfaire à tout prix; même au prix de la vie des hommes, risquée journellement sur mer et sur terre dans des proportions plus considérables.

» S'il s'agit de défendre les intérêts [illegible] exploitantes, je dirai que ce genre de défense [illegible], tout intérêt. Afficherez-vous dans vos [illegible] en chiffres où le voyageur supputera, chemin faisant, [illegible] danger auquel sa vie est exposée?

» La science doit procéder [illegible] chercher des moyens de conserver la vie des hommes, au lieu d'appliquer brutalement une nouvelle loi de mortalité, au progrès de l'industrie placé sous sa surveillance immédiate.

» 1° On s'est accordé généralement sur le parti de modérer la vitesse; mais ce serait là renoncer à la propriété la plus remarquable, au résultat principal qu'on a en vue, lorsqu'on sacrifie des trésors pour construire

le *Thomas Sparks* qui a recueilli les naufragés qui se trouvaient au nombre de dix dans cette embarcation. Le capitaine Mitchell a été englouti avec la yole.

Tandis que les journaux de Turquie, nous font le plus brillant tableau des progrès de ce pays et des réformes que le gouvernement y introduit, un correspondant de la *Gazette Universelle de Leipsig* écrit, de Smyrne, une lettre en date du 2 mai, qui présente l'état des choses dans l'Empire Ottoman, sous un aspect tout-à-fait différent. Nous la reproduisons sans garantir toutefois l'exactitude des faits y relatés. Nous verrons ce que le *Journal de Smyrne* ou l'*Echo de l'Orient*, organes du gouvernement turc aura à y répondre.

En vérité il faut une grande dose de crédulité pour s'abandonner à l'espoir de voir les Turcs secouer les chaînes de l'esclavage, abjurer leur fanatisme et leur ignorance et suivre la nouvelle route que leur ont aplanie le Sultan Mahmoud et Reschid-Pacha. Malgré les dénégations et les assurances mensongères des journaux du gouvernement turc, l'Empire Ottoman se trouve plus que jamais livré à l'obscurantisme et aux idées rétrogrades, et l'on comprend aisément, qu'un peuple, dont les principes religieux reposent sur le fanatisme et l'ignorance, ne renonce pas facilement à des erreurs qui flattent ses passions. La civilisation est donc pour le moment complètement nulle en Turquie, et cela parce que la nation n'est pas encore assez éclairée pour comprendre tout ce que la civilisation a de salutaire, ou parce que les réformes qu'on a cherché d'introduire n'étaient pas propres à remédier au mal. Au lieu d'une régénération morale complète, on n'a effectué qu'une misérable mascarade, qui dès sa création a produit du dégoût ou du mécontentement parmi les Turcs, en sorte que le but de la réforme est manqué pour long-temps. Au surplus, il a été généralement reconnu et dit, que l'obstacle insurmontable pour toute espèce de réforme en Turquie, c'est l'islamisme lui-même, et chaque jour nous fait découvrir de nouvelles absurdités dans le Coran qui interdit toute intimité avec les incrédules et défend même de les fréquenter. Dans un pareil état de choses, comment peut-on s'attendre à un meilleur avenir? Car, le Turc n'est-il pas avant tout Musulman? n'a-t-il pas sucé les principes de haine contre le christianisme avec le lait de sa mère? Croit-on pouvoir les déraciner de son esprit? Les régénérateurs de l'Empire Ottoman n'ont jamais cherché à approfondir tout ceci, ils doivent avoir fait la sourde oreille, car autrement ils auraient probablement entendu partout sur leur passage, à Smyrne comme à Constantinople, les cris de: *Giaour!* la plus outrageante injure! Les Turcs seront-ils plus libres maintenant parce qu'ils s'enivrent d'eau-de-vie ou de vin, ou parce qu'ils s'affublent d'un ridicule vêtement européen? Nullement; si les Turcs veulent marcher avec le siècle, qu'ils commencent par réformer leur Coran, ouvrir leur serails et chasser leurs eunuques. Qu'on renonce donc à défendre dorénavant un pareil état de choses. Il n'y a que des écrivains qui étouffent la voix de leur conscience qui puissent trouver des éloges pour les soi-disant progrès et la prétendue régénération de Mahmoud. Il faut vouloir fermer les yeux pour ne pas voir que c'est le despotisme le plus absolu qui règne plus que jamais en Turquie. Il ne paraît pas un numéro des tous les journaux de Smyrne qui ne prône l'administration toute paternelle du gouvernement, son amour pour la justice, sa modération; et tout ceci s'écrit sous nos yeux, dans un pays, où les cabales et les intrigues sont continuellement à l'ordre du jour! Les places sont données aux plus offrans, le talent et le mérite dejà si rares sont plutôt des motifs d'exclusion.

Dans l'intérieur de l'empire, il s'exerce des brigandages dont il est difficile de se faire une idée; les gouverneurs eux-mêmes commettent les plus grandes violences et cruautés pour accaparer des richesses; ils s'emparent de tout, tout leur appartient, le bois, les pierres, le fer, etc., et ils les vendent à leur profit. Il n'y a pas jusqu'à l'artisan qui ne doive payer pour exercer son métier, et gare à celui qui croirait pouvoir essayer de se soustraire à ces vexations! Le bâton et la corde le désabuseraient bientôt! et qui oserait se plaindre! Quel tribunal aurait assez de hardiesse pour écouter seulement une plainte contre un Pacha? et la justice elle-même, comment est-elle rendue en Turquie? D'une manière qui révolte l'âme. Les affaires de simple police dépendent d'un Kadi, qui juge d'après ses caprices, acquitte ordinairement quand le prévenu est Musulman, mais quand c'est un Chrétien, on doit s'attendre à une condamnation de 500—2000 coups de bâton, et, si l'envie en prend au juge, quelquefois à mort. C'est ainsi qu'il y a quelques jours, un Turc porta plainte auprès de Hadschi-Bey, contre un Raja (Chrétien) de l'avoir appelé *Kerata* (cornard), Hadschi-Bey fait sur-le-champ amener le Raja et séance tenante, le condamne à la bastonnade, parce que, est il dit dans le jugement, un Turc ne saurait être un *Kerata*. Le lendemain matin, on enterra le pauvre Grec qui était mort sous les coups, et toute l'affaire fut finie par là.

Pour les affaires commerciales, on a, d'après le Hatti-Schériff, constitué un tribunal qui est composé de cinq Turcs, d'un percepteur et d'un juif. Ces deux derniers sont trop craintifs de leur naturel pour être comptés autrement que comme des zéros. Ils consentent donc à tout. Les autres n'ont pas plus de poids, car ces pauvres diables savent que la moindre opposition qu'ils essaieraient de faire les exposeraient aux pillages, peut-être même à un plus grand danger encore. Or, ce sont ces cinq juges, qui, ne sachant ni lire ni écrire, ignorant complètement les lois, n'étant guidés que par leur intérêt personnel, prononcent seuls sur les questions les plus graves qui se présentent dans les affaires de commerce. Arrivée au bout de la civilisation, l'autorité de ce pays ne souffrira jamais que la population chrétienne jouisse des mêmes droits que les Turcs. Bien loin de la traiter avec humanité et justice, il n'y a sorte de violence qu'on ne lui fait endurer. Chaque jour on invente de nouvelles cruautés pour elle, et chaque jour son bonheur, sa liberté sont menacés. Ces malheureux doivent cacher leurs richesses s'ils en possèdent encore, afin de paraître pauvres aux yeux de leurs persécuteurs.

Un gouverneur, un fonctionnaire quelconque, même un particulier qui aurait un motif de haine contre un Raja, ou qui convoiterait son argent, n'a qu'à le dénoncer d'avoir parlé contre le gouvernement. Le pauvre Raja est jeté dans le cachot, condamné à la bastonnade, et ne recouvre sa liberté, qu'en ouvrant sa bourse. Ces tracasseries sont tellement en usage qu'il n'y a presque pas de Rajas qui n'aient eu des démêlés de cette nature avec la police.

C'est cet état de choses que des écrivains ne rougissent pas de défendre; ils l'approuvent même, ils le prônent, et s'y montrent dévoués comme à une chose juste et raisonnable. A les en croire, les attaques contre la Turquie ne seraient que la suite de la haine, et de l'ignorance par rapport à la véritable conduite du gouvernement. Nous sommes des calomniateurs, parce que nous annonçons que l'Empire Ottoman est à la veille de sa ruine, et que cette ruine est provoquée par ses propres institutions, par son ignorance et par sa tyrannie, et l'on ne veut pas y ajouter foi. Mais si nous sommes des calomniateurs, quel nom donnera-t-on à ceux qui nient, que le sang chrétien ait été répandu par torrent, il y a peu de temps, dans les montagnes de la Syrie, de Candie et dans les vallées thessaliennes, par des hordes d'Albanais qui y ont été envoyées par le gouvernement paternel de la Sublime-Porte? Aucun journal de Smyrne ne dit mot de la querelle qui a eu lieu à ce sujet à Constantinople entre le Grand-Visir et l'ambassadeur anglais.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie une lettre que nous reproduisons ci-dessous, et où l'on relève avec beaucoup d'ironie un des derniers discours de M. Thiers:

« M. Thiers a fait à la très-sage Chambre des Députés française, sur les chemins de fer de l'Allemagne, un de ces rapports profonds, par lesquels il s'est fait depuis long-temps un si grand nom chez tous les peuples solides de la terre. Cet honorable personnage a, comme nous savons, traversé l'Allemagne en chaise de poste, s'est arrêté quelques heures à Berlin, à Vienne, à Munich, a consacré quelques minutes à visiter chacun des grands champs de bataille, et pendant son voyage il a mis plusieurs fois la tête à la portière pour, de son regard perçant, reconnaître le pays. On prétend même qu'aux relais pendant que l'on changeait de chevaux, il a échangé quelques paroles avec des Allemands écorchant le français. Comme rien d'important ne saurait échapper à un observateur si spirituel et si profond, il ne pouvait long-temps ignorer que les grands chemins de fer de l'Allemagne, dont les journaux français ont parlé, n'existent que dans les têtes allemandes, que l'Allemagne ne compte que peu de chemins de fer, réellement existans, 20 lieues à peine de plus que la France. Ce tableau sentant un peu l'humorisme, a produit une grande hilarité au sein de la Chambre; il venait bien à propos non seulement pour délivrer ces messieurs de la honte que leur causaient leur impuissance et le sentiment d'être devancés par «cette nation rêveuse,» mais encore pour leur permettre de rire à ses dépens. Cela n'empêche pas qu'en Allemagne nous ne disions: «Rira bien qui rira le dernier,» et quand même les journaux français ne regarderaient pas comme un crime de haute trahison de faire connaître au public ce qu'il y a de vrai dans les assertions de M. Thiers, toute la France, nous en sommes certains, rira avec nous de l'extrême ignorance de ses députés en ce qui concerne les affaires des pays étrangers, et de l'excessive légèreté de son ex ministre voyageur. L'Allemagne compte 175 milles géographiques de chemins de fer achevés; 166 milles sont en construction. La France au contraire n'en a que 86½ milles, ces 66 seulement en emploient la vapeur; sur les 20½ autres on emploie des chevaux.

Maintenant si l'on voulait comparer ceux dont on a depuis commencé les travaux et ceux pour la construction desquels on a pris à l'heure qu'il est des mesures sérieuses dans les deux pays, on trouverait que le résultat est encore en faveur de l'Allemagne. Il faut toutefois bien se garder d'envisager cette lutte entre les deux nations comme une simple affaire de vanité. Les Français sentent bien que le défaut d'esprit national, de vie active et d'unité parmi les Allemands peut seul faire réussir leurs desseins contre notre intégrité. Fiers de l'excellence et de la force de leur centralisation qu'ils exagèrent, ils ne sauraient concevoir les avantages du système fédératif, ni qu'il puisse produire rien de grand et d'efficace, et lorsque un simple coup d'œil suffirait pour les convaincre du contraire, comme l'autruche ou comme M. Thiers, ils enfoncent la tête dans un monceau de sable ou dans les coussins de leur voiture, de peur d'entendre ou de voir ce qui, selon eux, est contraire à la nature des choses. En avant donc Allemands, vite à l'œuvre sans mesurer ni calculer! Il s'agit de mettre en évidence notre doctrine nationale. Si nous restons vainqueurs dans cette lutte du développement des forces intérieures, on verra de l'autre côté du Rhin ce que l'on peut attendre en cas que l'on nous contraigne à tourner nos forces vers l'extérieur.

Encore une observation qui n'est pas peu accablante pour la France; c'est que l'Alsace, province française, mais animée de l'esprit allemand, a construit à beaucoup près la plus grande ligne de tous les chemins de fer français. Jusqu'à ce jour, tout ce que la France a fait dans cette grande affaire des nations, c'est de donner une grande leçon au monde en lui montrant comment la ligne la plus belle et la plus productive du monde peut devenir la plus mauvaise et la plus dangereuse. Voici par quel moyen: il faut construire deux chemins de fer à côté l'un de l'autre afin d'établir la concurrence. Et cette grande invention a été adoptée par la même Chambre qui a pu rire des plaisanteries du jongleur politique, tandis que cent victimes de son peu d'intelligence gisaient à la Morgue ou dans les hôpitaux.

Extérieur.

TURQUIE.

Une lettre de Constantinople, à la date du 4 mai, adressée à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, contient ce qui suit:

« Je viens d'apprendre de bonne source comment s'est opérée l'arrestation des chefs druses. Depuis plus d'un mois ils avaient formé une conjuration pour secouer le joug ottoman, à l'instigation de l'étranger, ainsi que le prétendent les autorités turques. Ils cherchaient à y attirer aussi les Maronites et s'adressèrent à cet effet au Scheik maronite nommé Francis, dans le Horan, afin de gagner par lui les autres chefs. Cet homme entra en négociations avec eux, traîna habilement ces négociations en longueur en leur faisant toujours des promesses et en assurant qu'il avait déjà gagné à leur cause un grand nombre de Maronites. Il les engagea à s'entendre par écrit, pour éviter d'éveiller par leurs fréquentes réunions l'attention des Turcs, et dès qu'il eut en main des preuves écrites provenant des principaux chefs druses, il les adressa secrètement au Sérasquier Moustapha-Pacha. Moustapha vit par cette correspondance le danger de sa situation et de celle d'Omer-Pacha et prit immédiatement les mesures nécessaires. Il en informa Nedschid-Pacha à Damas et lui ordonna de se mettre en marche pour le Horan à la tête de 6000 hommes, en prétextant une expédition dans le but de faire rentrer les impôts arriérés. Les commandans de Beyrout et de Saïda reçurent l'ordre de tenir leurs garnisons prêtes à marcher et de se tenir sur leurs gardes. Il se mit aussi en rapport avec l'Egypte, afin de pouvoir en obtenir des secours, en cas d'absolue nécessité. Il chargea Omer-Pacha de s'emparer de la personne des huit chefs, dont il avait entre les mains des preuves écrites. Omer Pacha les invita à un dîner, après lequel il réunit ces chefs en une conférence, dans laquelle il réclama énergiquement la restitution de ce qu'ils avaient enlevé aux Maronites. Comme ils s'y refusaient, Omer-Pacha les fit cerner par un bataillon de troupes et s'emparer de leurs personnes. Quant aux Maronites, ils se sont déclarés pour les Turcs et ont offert à Omer-Pacha un corps auxiliaire de 2000 hommes pour marcher contre les Druses, mais il a refusé cette offre. »

---

ces [illegible]. Et d'ailleurs s'entendra-t-on, par tous pays, [illegible]? La prudence conseillerait-elle à l'un de rester [illegible] ce pas vouloir enchaîner le progrès, dont l'allure libre est irrésistible?

» 2° On a proposé divers moyens d'amortir le choc du convoi contre la locomotive. Tout se réduit à la balle de laine qu'on oppose au boulet pour préserver quelque monument dans une ville assiégée. Je ne repousse aucun de ces palliatifs, pas même le grand zigzag à ressort présenté à l'Académie; j'approuve toute précaution prise pour préserver des conséquences du choc, mais j'aimerais mieux qu'on s'occupât de détruire ou [illegible] de diminuer le choc lui-même.

» Lorsqu'un convoi est lancé avec une grande vitesse, si la locomotive s'arrête subitement, soit en se brisant, en sortant du rail ou en se renversant, la force vive acquise par chaque wagon continue d'agir. Ils se précipitent successivement les uns sur les autres; en ce moment de péril, la tombe du voyageur est devant lui; mais la main qui l'y pousse est derrière. C'est donc là que le principal effort de salut doit être appliqué.

» Le moyen le plus simple, le plus anciennement connu, le plus universellement employé dans ces sortes de cas, c'est l'enrayage. Il consiste [illegible] presque insensible des essieux dans les moyeux des roues, le frottement [illegible] plus considérable des circonférences des roues sur le plan du chemin. Si chaque wagon se trouvait enrayé à l'instant où l'accident arrive, il est clair que le choc serait, sinon prévenu entièrement, du moins considérablement amorti.

» On ne peut se fier, dans ce cas, à la main de l'homme pour enrayer. [illegible] trop subit, et l'homme le plus maître de lui ne saurait agir avec la promptitude indispensable. J'ai donc pensé qu'il serait possible de faire enrayer les wagons par l'effet de l'accident lui-même, et voici par quel moyen.

» La locomotive est comme on sait liée au convoi par des chaînes, chaque wagon être uni, au moyen de chaînes, le wagon qui le suit. Lorsque ces chaines sont tendues, les roues dans mon système se trouvent libres, et le convoi marche avec toute la rapidité que l'on veut lui imprimer; mais aussitôt que la locomotive s'arrête, le wagon qui la suit se rapprochant et les chaînes étant détendues, les roues se trouvent enrayées. Cet effet se produit en un instant de wagon en wagon, et tout le convoi est enrayé avant même que le premier wagon ne soit parvenu à [illegible] la locomotive.

» Le système présenté à l'Académie offre une solution du problème que je me suis posé. L'appareil qu'elle représente me semble d'une exécution facile et d'un effet sûr; mais, mon idée ne servît-elle qu'à en provoquer de meilleures, je me ferais un devoir de la publier. Dans toute circonstance où la vie des hommes est compromise, tout homme doit apporter à la science le tribut de ses recherches. »

INVENTION.

M. Vazero, docteur français, résidant à Londres, vient de faire une découverte importante: il s'agit d'une expérience sous-marine par lui faite vendredi dernier, en présence de notabilités scientifiques. Le docteur a voulu prouver qu'on pouvait rester sous l'eau fort long-temps sans communication avec l'air atmosphérique; il est descendu dans la cloche à plongeur de l'institution polytechnique et est resté sous l'eau depuis neuf heures jusqu'à midi. Lorsqu'il est remonté, le docteur ne paraissait nullement indisposé des effets de cette expérience. Il a reçu les félicitations des personnes présentes à cette opération intéressante. Aussitôt qu'il aura obtenu un brevet, il appliquera son invention au sauvetage et aux recherches sous-marines.

Le docteur Vazero a fait construire une machine pour les chemins de fer; cette machine, d'une force de quarante-trois chevaux, marchera avec une grande vitesse, sans vapeur, sans chaudière, sans four, sans eau; elle est inexplosible. Dans peu de temps on en fera l'essai.

DOUBLE PROCÈS.

M. Th., riche capitaliste, connu par l'excentricité de ses manières, payait fort cher, depuis longues années, à Paris, un appartement qui lui était à peu près inutile, attendu qu'il habitait constamment avec sa femme une très-belle maison de campagne. Ce personnage mourut presque subitement au mois d'avril dernier, laissant toute sa fortune à sa femme, qu'il avait instituée, par un testament fait depuis long-temps, sa légataire universelle. Un mois s'écoula après la mort de son mari sans que Mme Th. s'occupât de ses affaires; mais enfin, il y a quelques jours, elle vint à Paris avec l'intention de donner congé de l'appartement qu'y avait conservé son mari, et d'en faire vendre le mobilier. Le soir même de son arrivée, cette dame se trouva un peu incommodée, et comme d'ailleurs la soirée était froide, elle ordonna que l'on fît du feu dans la chambre à coucher; mais ce fut vainement qu'on tenta de lui obéir: la fumée, au lieu de suivre le chemin ordinaire, sortait de l'âtre et emplissait l'appartement. Un fumiste voisin fut appelé sur-le-champ; il fit éteindre le feu, se hissa dans le canal de la cheminée, puis, presque aussitôt, il retomba dans l'âtre tenant une lourde valise en cuir qu'il avait trouvée accrochée à une hauteur de deux mètres environ. Examen fait de l'intérieur de cette valise, elle se trouva contenir vingt mille francs environ en anciennes pièces d'or de vingt-quatre et quarante-huit livres, et une grande quantité de pierres précieuses non montées.

Aujourd'hui, le fumiste réclame la moitié du contenu de la valise en s'appuyant sur la loi qui accorde la moitié d'un trésor caché à celui qui le découvre; de son côté, le propriétaire de la maison, fort de la même loi, réclame l'autre moitié, et Mme Th. prétend garder le tout comme légataire universelle de son mari. Le tribunal de première instance de la Seine aura, dit-on, prochainement à prononcer entre ces trois prétendans.

RUSE DE NÈGRES.

Deux esclaves qui s'étaient échappés de chez un planteur, s'étaient en même temps emparés de la monture de leur maître. A la pointe du jour ils se mirent en route, et pour se soustraire à la poursuite dont ils étaient menacés, ils eurent recours à la ruse suivante: l'un des noirs s'attacha une corde que l'autre, qui était à cheval, avait nouée à la selle. Ce dernier avait l'air de traîner l'autre après lui. Aux questions qu'on leur fit dans les autres plantations où ils devaient passer, le cavalier répondit: « Celui-ci a pris la fuite de chez nous, je suis heureusement parvenu à l'attraper, je le fais retourner chez notre maître, où une sévère punition lui fera perdre l'envie de s'échapper une seconde fois. » Cette ruse réussit parfaitement, car non seulement on ne cherchait point à arrêter les voyageurs, on offrit encore des rafraîchissemens à celui qui ramenait le fugitif, en le comblant de louanges sur sa fidélité et son dévouement, sans dire que quand ils n'étaient point vus, ils changeaient de rôle, de sorte que tour à tour ils se trouvèrent suffisamment rafraîchis pour continuer leur route. De cette manière ils arrivèrent au [illegible] dans les Canada, où ils étaient naturellement libres.

Voici ce qu'on lit dans des lettres d'Alexandrie, datées du 4 et du 6 mai. Leur contenu prouve qu'il faut envisager d'une manière beaucoup moins favorable pour le commerce que ne le fait le *Commerce Belge* du 27 mai dernier, les nouvelles de ce pays :

Méhémet-Ali est enfin rentré à Alexandrie le 31. Après être resté 7 heures à cheval, il était arrivé le 29 à Baslara ; de là, il s'est rendu par le canal dans la propriété de M. Tussiza où il est resté jusqu'au 30, et sur le soir il est parti pour Alexandrie. Plusieurs négocians étaient allés à sa rencontre ; Méhémet-Ali a pu juger, par la présence de ses messieurs, combien le commerce désirait son retour pour mettre un terme aux tracasseries de l'indigne ministre Boghos-Bey. A peine, en effet, le Pacha était-il arrivé qu'il a été question de reprendre les affaires. Comme on n'espère plus la liberté du commerce, et que l'on voit l'impuissance des consuls qui ne reçoivent pas d'instructions énergiques de leurs gouvernemens, les vœux des négocians se bornent à voir établir un système quelconque.

Méhémet-Ali a commencé par distribuer ses faveurs. Il a promis à plusieurs de ses favoris les récoltes de graines de sésame que l'on retirerait des propriétés d'Ibrahim-Pacha, de Saïd et Abbas-Pacha, ses fils, et d'Ibrahim, son neveu. On évalue à [illegible] mille ardebs les récoltes que donneront les nombreux *Feddans* qui vont être ensemencés. Ces messieurs auront en outre à payer le droit de 12 pour cent à la sortie de la marchandise, d'après le traité de Constantinople ; seulement les vendeurs exigeront la moitié du prix par anticipation. Quant au reste de la récolte, Méhémet-Ali a déclaré qu'il serait vendu aux enchères, que ce système serait adopté pour tous les produits de l'Egypte et qu'il s'occuperait de fixer les époques des ventes. Après de pareilles déclarations, l'on ne peut plus croire à la liberté du commerce.

Un négociant sarde qui s'était rendu dans la Haute-Egypte pour faire des achats en graines de lin, ayant parcouru plusieurs villages, a eu pour réponse des habitans que personne ne pouvait vendre des graines qu'au Pacha seul, ou qu'il fallait en faire de l'huile pour la consommation du pays. On a ajouté que le motif de cet ordre est que chaque moulin qui travaille paie au Pacha un impôt de 7 fr. 50 par jour. On s'attendait en conséquence à voir immédiatement faire de nouvelles enchères ; mais on s'est aperçu que Boghos-Bey est venu détourner Méhémet-Ali de ses bonnes dispositions. Le gouvernement a déclaré qu'il ne commencerait les enchères des graines qu'après l'arrivée du paquebot anglais, par lequel on attend la nouvelle d'une hausse sur cet article.

Pendant ce temps, grâce à la mauvaise administration de Boghos-Bey, les blés sont rongés par les charançons, ce qui les met hors d'état de supporter le moindre voyage ; mais le ministre se réserve sans doute de tirer son maître d'embarras en lui proposant de payer avec ces denrées avariées les fonctionnaires, qui se trouvent dans le plus affreux dénûment. Ceux-ci n'ont qu'à réclamer moins de *vingt-neuf* mois d'arrérages.

Méhémet-Ali a beaucoup parlé des grands travaux qu'il a fait exécuter dans la Haute-Egypte, et a dit que pour rendre le sol plus productif, il ne fallait que le barrage. Il a donc ordonné que l'on s'occupât tout de suite de réunir tous les matériaux, et a commandé de nouvelles machines pour la fabrication des briques. La direction de ce grand travail a été confiée par lui à M. Mougel, ingénieur des ponts et chaussées, qui, en ce moment, fait le bassin de carénage d'Alexandrie. La construction du barrage doit continuer dans sept mois. Méhémet-Ali veut que ce travail soit achevé en deux années. On voit que cette tête puissante continue à vivre dans les mêmes illusions d'avenir et de puissance.

On a appris avec étonnement que Méhémet-Ali n'était pas passé à Atfé, où 9,000 hommes travaillent à nettoyer le canal ; c'est, assure-t-on, parce qu'il a voulu se soustraire aux murmures de ses ouvriers, qui auraient réclamé contre le retard de leur solde et contre leurs rations, non seulement diminuées, mais rendues exécrables par les malversations des fournisseurs. Il faut certes que la qualité soit devenue bien mauvaise pour que les Arabes en soient venus à se plaindre.

Méhémet-Ali vient de faire une vente qui détruit toutes les promesses d'enchères. Il a vendu avant-hier à divers négocians environ 200 mille ardebs de comestibles, environ 100 mille de fèves et 100 mille de blé : les fèves au prix de 36 piastres l'ardeb et les blés à celui de 65, payables en assignations qui perdent en ce moment 30 pour cent. Les assignations ne sont autre chose que les arriérages d'appointemens reconnus par les chefs d'administration ; ceux-ci ne voyant pas le gouvernement disposé à payer, et, contraints par la misère, consentent à vendre leurs créances à 20 ou 25 pour cent de perte à des négocians qui se facilitent par ce moyen leurs achats auprès du gouvernement.

Malgré cette circonstance, les prix fixés ont paru onéreux ; mais on s'est expliqué les achats par le retard que peuvent mettre ces acheteurs favorisés dans les paiemens qu'ils ont à faire ; ce qui prouve d'ailleurs que ces affaires n'ont été pour certaines personnes qu'un moyen de se procurer des ressources, c'est que des reventes ont eu lieu moyennant de légères pertes. Les blés sont, dit-on, en très-mauvais état.

Méhémet-Ali vient de donner pour la troisième fois à tous les officiers de marine l'ordre de se vêtir à la manière de Constantinople. Après tous les contr'ordres qui ont eu lieu, on ne comprend pas les motifs de sa nouvelle décision ; sans doute il veut prouver par là sa soumission à la Porte.

Hier au soir, est parti le bateau à vapeur *Hadgi-Baba* qui emmène [illegible] de Sami-Pacha et le fils du Chérif de la Mecque qui vient d'arriver du Caire.

Les consuls d'Angleterre, de Russie et d'Autriche sont allés rendre visite à Méhémet-Ali. On remarque une très-grande froideur entre le Pacha et les représentans de ces trois puissances.

Les réclamations que Méhémet-Ali a voulu éviter en ne passant pas à Atfé, l'attendaient à Alexandrie. Etant allé visiter les travaux du bassin, il a été abordé par un grand nombre d'ouvriers qui lui ont demandé du pain ; il leur a demandé si on ne leur donnait pas leur ration. Les ouvriers ont répondu que depuis long-temps ils ne touchaient pas leur paie et qu'ils étaient obligés de partager les rations avec leurs femmes et leurs parens. Le vice-roi leur a promis de les faire payer ; mais cette démonstration a paru le mettre de fort mauvaise humeur.

ITALIE.

On écrit de Rome, le 16 mai :

« S. M. le roi de Bavière est arrivé ici avant-hier soir. Plusieurs de nos premiers artistes s'étaient rendus à la *Villa Malta* pour le complimenter. »

PRUSSE.

LL. AA. RR. la princesse Guillaume et son auguste fille, la princesse Marie, sont arrivées le 24 mai à Berlin, venant de Dessau.

— S. M. a daigné conférer l'ordre de l'Aigle Rouge, de 3e classe, au conseiller actuel de régence François Louis Sartorius, au service impérial d'Autriche, à Vienne ; au D. Frédéric Kessler, médecin particulier de S. M. la reine de Portugal, et à M. Poppe, vice-consul de Prusse à Lisbonne.

— Le 24 mai, les troupes de la garnison de Berlin, ainsi que le bataillon de réserve de la garde, ont été passés en revue par S. M. le roi, dans le *Thiergarten*. A cette revue ont assisté S. M. la reine et les princesses de la famille royale, le prince royal de Wurtemberg, le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas, ainsi que plusieurs généraux étrangers. Après la revue, les troupes ont défilé devant S. M.

ALLEMAGNE.

On lit dans la *Gazette de Leipsig* :

« Les tableaux relatifs aux douanes allemandes publiés par voie officielle, contenant un aperçu des objets les plus importans ayant payé les droits à leur entrée dans tous les états de l'union douanière pendant l'année 1841, permettent de jeter un coup-d'œil sur cette grande administration. La population dont le recensement a été fait lors de la répartition des revenus des douanes (ainsi que le constatent les relevés faits en 1840) monte, pour la Prusse (y compris les territoires étrangers qui prennent part avec elle aux droits communs) : à 15,159,031 habitans ; Bavière : 4,375,586 ; Saxe : 1,706,276 ; Wurtemberg : 1,703,258 ; Bade : 1,294,131 ; Hesse-Electorale : 668,280 ; Hesse-Grand'-Ducale : 820,907 ; l'union de Thuringue (se formant de 3 cercles prussiens, deux villages prussiens, une enclave bavaroise et de la Hesse-Electorale, du grand-duché de Weimar et en exceptant trois baillages, des quatre duchés de Saxe, des duchés de Schwartzbourg et des principautés de Reuss) : 952,421 ; le duché de Nassau : 398,095 ; la ville libre de Francfort : 66,338 ; ainsi un total général de 27,142,323 habitans. En comparant la recette de tous les droits d'entrée, de sortie et de transit en 1841 à celles des années précédentes, on trouve le résultat suivant : la recette générale brute des droits en Prusse a produit 14,701,856 écus (ainsi 500,833 écus de plus qu'en 1840) ; Bavière : 1,681,171 écus (160,077 écus de plus qu'en 1840) ; Saxe : 1,878,177 écus (186,972 écus de moins qu'en 1840) ; Wurtemberg : 474,449 écus (30,914 écus de plus que l'année précédente) ; Bade : 846,364 écus (en moins 38,666) ; Hesse-Electorale : 408,673 écus (en plus 46,960 écus) ; Hesse-Grand'-Ducale : 515,415 écus (en plus 60,603 écus) ; Thuringue : 848,213 écus (en plus 6712 écus) ; Nassau : 34,142 écus (en plus 2921 écus) ; Francfort : 1,026,461 écus (en plus 38,171). Par conséquent la recette monte pour 1841 à 21,915,921 écus ; en 1840 elle montait à 21,293,232 écus, ainsi en plus 622,689 écus. La Saxe et Bade ont eu seuls un déficit de 225,638 écus en comparaison de 1840 (la première 186,972 écus, le second 38,666 écus). »

ESPAGNE.

Nous avons reçu nos correspondances de Madrid du 19 mai. Les discussions parlementaires n'offrent pas un immense intérêt. Il résulte seulement de tout ce qui se dit et se fait aux Cortès [illegible] est beaucoup moins imminent qu'il ne le semblait il y a quelques mois. La coalition des députés de l'opposition semble avoir accordé une trêve aux ministres, et la session marche à sa fin sans laisser présager aucun incident très-remarquable. Le budget de la marine a été voté. On prétend que le ministère, profitant du répit qui lui est accordé, travaille activement à des réformes intérieures. Il est question d'un projet d'organisation sur un meilleur pied des secrétaireries d'état et administrations publiques. Cette œuvre de réforme indiquerait assez, de la part du ministère, une certaine tranquillité d'esprit, et l'absence de toute appréhension des efforts de la coalition. L'ensemble des nouvelles provinces est assez satisfaisant.

FRANCE.

On écrit de Paris, 26 mai :

— Le roi, accompagné de la reine, est parti, le 25, pour son château de Bizy, dans le département de l'Eure.

— Il paraît certain qu'il règne en ce moment une grande fermentation à l'école polytechnique, on dit même qu'il est sérieusement question au ministère de la guerre de changer l'organisation de cette école. L'uniforme serait supprimé, les élèves n'habiteraient plus l'école, ils logeraient en ville et seraient assimilés aux élèves des écoles et de droit et de médecine.

— La commission de la Chambre des Députés s'est rendue hier au soir ainsi que les journaux l'avaient annoncé à la tour de la vieille église de Montmartre pour assister aux expériences du télégraphe de nuit qui ont été prescrites par la Chambre.

Pendant tout le temps qu'ont duré les signes télégraphiques plusieurs milliers de personnes n'ont cessé d'encombrer les rues Laffitte et Taitbout et les Boulevards intérieurs d'où l'on apercevait tous les signaux.

On a généralement admiré la rapidité des mouvemens de ce nouveau genre de télégraphe. Les signaux s'apercevaient plus facilement encore que ceux des télégraphes de jour.

— On racontait ces jours-ci au Foyer de l'Opéra, que peu de temps avant son fatal voyage, M. Aguado, qui avait l'intention de se défaire de quelques-unes de ses propriétés, demanda à M. Duprez s'il voulait acheter de lui une maison valant 300,000 fr. Le célèbre ténor répondit que ses économies ne s'élevaient pas jusqu'à une pareille somme. Qu'à cela ne tienne dit M. Aguado, je vous vendrai la maison moyennant une rente viagère.

Cet arrangement souriait à l'acquéreur, mais il ne voulut pas se décider tout de suite et pour se donner le temps de la réflexion, il remit la conclusion de l'affaire au retour de M. Aguado. S'il avait accepté tout de suite le marché, il aurait eu la maison pour rien, le vendeur étant mort avant l'échéance du premier quartier de la rente.

— Le bruit s'est répandu qu'un accident a encore eu lieu hier sur le chemin de fer de la rive gauche, mais on ajoute que personne n'a été tué, il y a eu seulement plusieurs individus légèrement blessés.

On dit aussi que la compagnie du chemin de fer a décidé que le service de la gauche sera suspendu jusqu'à ce que les travaux de terrassement qui restent à faire sur cette ligne soient entièrement terminés.

— M. le maréchal Soult, président du conseil a reçu de M. le général de Bar, commandant le territoire d'Alger en l'absence de M. le gouverneur-général, la copie de la lettre que lui a écrite le général Changarnier, en date de Blidah, 17 mai.

Dans cette lettre M. le général de Bar rend compte d'une opération commencée dans la nuit du 16, et dont les résultats ont été très-heureux. Il n'avait pas reçu encore le rapport de M. le colonel Reveux qui commandait la colonne sortie de Koléah pour s'interposer entre les Karézas et le Sahel. Mais la colonne de Blidah avait réclamé 150 prisonniers, 20 chevaux, 60 bêtes de somme, 150 bœufs et 200 moutons. Le général Changarnier signale des faits très-honorables pour nos soldats. L'extrême avant-garde d'un bataillon du 48e, commandée par le sergent-major Bigot, a surpris un poste de neuf hommes, et, sans les maltraiter, les a désarmés et faits prisonniers.

— L'armée d'occupation d'Alger qui, à la fin de 1840, ne dépassait pas le chiffre de 60 à 65 mille hommes a été successivement portée à 80,000, en 1841, et son effectif actuel est de 86,000 hommes.

On croit que cette question va soulever une discussion assez vive à la Chambre. On parle de plusieurs amendemens qui doivent être présentés au budget de la guerre et qui auraient pour but de diminuer l'effectif de notre armée d'occupation.

— On écrit de Marseille :

Le paquebot le *Charlemagne*, parti le 20, est arrivé à Marseille le 22 au matin après une traversée de 41 heures.

Les 34 prisonniers civils et militaires parmi lesquels un officier et quelques [illegible], sans condition, sont arrivés à Alger.

Le convoi pour Blidah qui ne devait partir d'Alger que le 23, s'est mis en route le 20 au matin.

Les tribus arabes non ralliées sont livrées au plus profond découragement et éprouvent les craintes les plus vives pour leurs récoltes. Les gendarmes maures ont effectué avec succès une razzia sur les réguliers d'Alger entre Bouffarick et Médéah.

BELGIQUE.

Mardi, à 7 heures et demie du soir, le convoi de Mons s'est trouvé arrêté à 800 pas du tunnel de Braine-le-Comte par la rupture du tuyau d'alimentation du remorqueur ; le machiniste ayant en vain essayé de le raccommoder, prit le parti d'abattre la grille de son fourneau et de mettre bas son coak.

Un voyageur, qui se trouvait sans doute encore sous l'impression de l'accident de Meudon, s'écria que les waggons allaient brûler ; bientôt on vit sortir les voyageurs par les portes et les fenêtres ; il y eut peut-être beaucoup de robes et d'habits déchirés, mais personne ne reçut une égratignure.

Tous les voyageurs gagnèrent à pied la station la plus voisine, d'où ils purent partir un quart-d'heure après avec une nouvelle locomotive.

L'*Observateur* constate dans l'article qui suit les progrès de l'opinion libérale à Bruxelles :

Il est intéressant de rapprocher les diverses élections qui ont eu lieu à Bruxelles depuis l'introduction de la loi provinciale et de constater les rapides progrès de l'opinion libérale.

Il y a eu dans la capitale trois élections générales pour le conseil provincial : — le 29 septembre 1836, — le 22 mai 1838, — et le 23 mai 1842.

Voici le nombre des votans à ces diverses époques :

Années	*Nombre des votants.*
1836.	402
1838.	583
1842.	985

De 1836 à 1838, le nombre des votans s'est accru de 181. — De 1838 à 1842, il s'est accru de 401.

Voici comment les voix se sont réparties aux diverses élections, entre les candidats du parti clérical et ceux de l'opinion libérale :

Candidatures cléricales :

ANNÉES	1836	1838	1842
MM. de Beaufort,	238 voix.	155	»
de Viron,	220	»	»
Strens,	93	185	»
Huysman-d'Ann.	»	»	171
Lefebvre,	»	»	159
Heyvaert,	»	»	154
T'Kindt,	»	»	151
Thibon,	»	»	133

Candidatures libérales :

	1836	1838	1842
MM. Van Volxem,	98	»	»
Verhaegen aîné,	84	»	»
Wyns,	114	584	910
Schumacher,	99	541	962
Basse,	96	[illegible]	969
Van Mons,	84	[illegible]	[illegible]
Annemans,	238	516	933
Coppyn,	»	537	832
Uytterhoeven,	»	496	834
Van Hoegaerden,	»	428	947
Defacqz,	»	418	839
Barbanson,	»	404	818
Verhaegen cadet,	»	382	808

En 1836, MM. de Beaufort, Strens, de Viron et Annemans sont seuls élus au premier tour de scrutin ; MM. Van Volxem, Verhaegen, aîné, Wyns Schumacher Basse et Van Mons sont nommés à une faible majorité, dans un scrutin de ballottage auquel 116 électeurs seulement prennent part. — En 1838, dix candidats libéraux l'emportent au premier tour [illegible] ; ils obtiennent de 368 à 540 voix ; l'opinion [illegible] n'obtient que de 155 à 185. — En 1842, les candidats libéraux l'emportent de nouveau au premier tour [illegible] majorité est bien plus forte encore ; [illegible] à 983 voix ; l'opinion cléricale n'en obtient [illegible].

En l'espace de quatre ans, le nombre des votans s'est accru de plus de 400 et tout ce surcroît se porte sur les libéraux ; au lieu d'augmenter, les voix catholiques diminuent.

Dans toute la capitale, [illegible] du clergé, de la noblesse catholique, du Cercle de la Mont, du [illegible] Journal de Bruxelles, ne parviennent à réunir que 150 à 171 voix.

Quels progrès d'une part ! quelle décadence de l'autre !

Le *Journal de Bruxelles* s'exprime ainsi au sujet de la question dont s'occupe la Chambre des Représentans :

La question soulevée par la réforme communale est aujourd'hui bien claire. Les abus que l'application de la loi actuelle a produits, sont évidens ; tout le monde est d'accord sur ce point ; l'opposition la plus avancée est elle-même réduite à chercher des faux-fuyans, à atténuer les faits qu'elle n'ose plus nier.

Ces faits prouvent que les chefs des municipalités se trouvent dans une position telle, que le pouvoir exécutif de la commune est pour ainsi dire illusoire ; ils établissent que les secrétaires communaux ne sont pas assez fortement rattachés au pouvoir central et aux autorités provinciales ; ils démontrent enfin que, dans les grandes communes surtout, les élections sont complétement faussées et qu'elles tendent à donner des représentans aux passions politiques plutôt qu'aux intérêts réels.

Nous mettons les adversaires les plus acharnés des modifications proposées par la section centrale, au défi de contester la réalité de ces abus. Ils ne le peuvent sans donner un démenti formel à ceux de leurs amis politiques qui, comme M. de Brouckère, pensent *qu'il conviendrait que les bourgmestres, si pas les échevins, puissent être pris en dehors du conseil communal.* Quand M. de Brouckère s'exprimait ainsi, il se basait sur des faits positifs, sur des abus, réels, et laissait de côté toutes ces vaines théories qui ne sont souvent que des préjugés sans fondement. Il avait, dans la province qu'il administre, trois communes où *aucun conseiller communal ne pouvait ou ne voulait se charger des fonctions de bourgmestre!*

N'est-ce pas là une preuve péremptoire que la loi actuelle est inapplicable dans plusieurs cas ; et qu'est-ce qu'une loi inapplicable, quand il s'agit d'une institution aussi importante, si ce n'est un hochet ridicule et inutile, qui compromet à la fois les intérêts du pouvoir exécutif et ceux des citoyens ?

Mais on ne doit pas perdre de vue qu'on ne remédierait qu'en partie au mal en ne donnant au gouvernement que la faculté incomplète de choisir par exception les bourgmestres en dehors du conseil et surtout en n'accordant pas à ceux-ci des attributions plus larges que celles qu'ils ont aujourd'hui. En agissant ainsi, on ne trancherait pas tous les abus anciens, et on en provoquerait une foule de nouveaux qui ne tarderaient pas à faire regretter une mesure plus complète. L'amendement de M. Malou, sanctionné par la section centrale, peut seul arrêter et prévenir toutes les difficultés. En l'adoptant, la Chambre donnera aux communes des chefs impartiaux et éclairés, au lieu de ces semblans d'administrateurs, sans autorités, sans dignité, parce qu'ils sont à la dévotion de quelques électeurs puissans; elle rétablira l'harmonie dans les administrations communales, les fortifiera et rendra au pouvoir central la considération et l'influence que la loi actuelle tend à lui faire perdre tous les jours davantage.

VARIÉTÉS.

VRAI MOYEN DE BONHEUR.

(Extrait du *Journal du Limbourg.*)

Il y a bien long-temps que les hommes vont bien loin pour chercher le bonheur, et c'est cependant folie que de faire tant de pas, que de se donner tant de peines pour le trouver. Pourquoi aller quérir dans des régions lointaines, par delà les monts et les mers, ce que l'on peut trouver tout auprès de soi ?

Oui tout auprès de soi.

Dans ce monde tout hérissé de contrariétés, il faut se faire comme un vêtement que les épines du chemin ne puissent traverser. Dans le combat continuel de la vie, il faut une armure ; eh bien! cette armure pour ne pas mourir, et ce vêtement pour ne pas saigner, je sais bien qui vous les donnera, si vous le voulez: c'est... LA RÉSIGNATION.

Les mots magiques qui repoussent, qui chassent les angoisses du malheur, les tortures du désespoir, je les sais, je vais vous les dire. Vous les avez appris bien jeune. Les voici :

Seigneur que votre volonté soit faite, et non la mienne!

Que la misère vous étreigne de sa rude main, que les ombres de la mort s'étendent sur vous ou sur les vôtres, soumettez sincèrement votre volonté à la volonté de celui qui fait les événemens de la vie ; quand il vous frappe, ne vous irritez pas contre sa main, ne vous raidissez pas contre la douleur, comme on se raidit contre un ennemi ; mais voyez-la venir comme une épreuve, et vous ne tarderez pas à sentir combien il y a de sagesse dans la RÉSIGNATION.

Il y a eu des milliers d'*in-folios*, écrits par de savans docteurs, sur les moyens d'être heureux ; tous ces gros livres, tous les préceptes de ces grands écrivains n'en disent pas tant pour le bonheur, que cette simple phrase du Pater :

FIAT VOLUNTAS TUA.

Le chrétien qui, en s'éveillant, a dit ce peu de mots, non du bout des lèvres, mais bien réellement du fond du cœur, ressemble à l'homme qui, voulant entrer dans un hôpital de pestiférés, s'est frotté avec un baume qui éloigne la contagion. Oui, quand nous avons bien répété ces paroles : *Mon Dieu que votre volonté soit faite en toutes choses!* nous pouvons en toute sûreté descendre dans la journée qui s'ouvre devant nous. A sa première heure, nous ne saurions deviner ce qui nous est réservé dans celles qui vont suivre entre le lever et le coucher du soleil; mais nous pouvons avoir la certitude que *rien* ne sera plus fort que nous, que *rien* ne pourra nous vaincre, si, en nous levant, nous nous sommes revêtus de RÉSIGNATION.

La résignation donne la *Douceur*, et la *douceur* ôte de notre existence ce qui la tourmente le plus, l'*irritation*. Dans un siècle aussi industriel que le nôtre, qu'il me soit permis de prendre dans une fabrique une comparaison pour faire sentir tout ce que vaut la *douceur*. Tous ces métiers, tous ces rouages vont, viennent, descendent, s'alongent, se raccourcissent, sans que vous entendiez toutes ces machines crier; tout va facilement et sans bruit : et savez-vous pourquoi? C'est que sur ces ressorts et ces rouages on a mis de l'huile. La *douceur* sur les mouvemens de la vie, c'est comme l'huile sur les machines; ç'a fait tout aller, ç'a empêche tout de crier et de se briser.

Soyons donc doux envers les événemens comme envers notre prochain, ne nous irritons pas, et nous aurons une grande chance de bonheur de plus, une grande chance de malheur de moins.

Plus j'ai pris d'années, et plus j'ai regardé autour de moi pour voir quels étaient *les heureux de ce monde ;* et ce n'était pas par pure curiosité que j'étudiais ainsi où se trouvait le plus de bonheur, c'était dans mon propre intérêt et dans celui de ceux confiés à mes soins.

J'ai regardé dans les palais, et j'ai vu les rois pleurant comme de simples hommes; j'ai regardé chez les ministres et les grands, et je n'ai vu qu'intrigues et ambition.

J'ai regardé dans les comptoirs et les banques, et je n'ai vu qu'une idée, *l'argent*, qu'un désir, *s'enrichir*.

J'ai regardé partout, et nulle part je n'ai vu de paix et de contentement que là où se trouvait la résignation chrétienne.

Cette résignation si désirable, et que j'enseigne comme le moyen le plus assuré de bonheur que nous ayons, peut même s'acquérir par un raisonnement purement humain; et ce ne serait pas une vertu, qu'il faudrait encore chercher à l'avoir comme chose raisonnable.

Les événemens qui se succèdent pour composer la chaîne de notre vie ne sont pas arrangés par nous; ils nous viennent tout faits d'en haut; et bon gré, mal gré, il nous faut les prendre comme ils viennent. Dans le nombre, nous le savons tous, il y en a plus d'adverses que de prospères: c'est donc sagesse de ne pas se révolter contre la volonté céleste, car toutes nos volontés, nos impatiences, nos plaintes n'y pourront rien changer; et, si nous mettons de l'irritation sur un malheur, ce sera mettre du vitriol sur une plaie saignante.

Si l'on pouvait avec quelque chance de succès, *faire de l'opposition* au Roi du Ciel, comme on en fait aux rois de la terre, je concevrais cette roideur contre la destinée; mais il n'en est point ainsi, et Dieu est encore un Roi absolu, à qui il faut tout de suite obéir.......

Pour prendre la vie en douceur, en patience, il faut se dire avec le poète :

Eh! que sert de lutter contre sa destinée ?
Que peut contre le sort la raison mutinée ?
Elle n'a, comme l'œil, qu'un étroit horizon :
Ne porte pas plus loin tes yeux ni ta raison;
Hors de là, tout nous fuit, tout s'éteint, tout s'efface;
Dans ce cercle borné Dieu t'a marqué ta place.
Comment? pourquoi? qui sait? De ses puissantes mains
Il a laissé tomber le monde et les humains,
Comme il a dans nos champs répandu la poussière,
Ou semé dans les airs la nuit et la lumière;
Il le sait, il suffit: l'Univers est à lui,
Et nous n'avons à nous que le jour d'aujourd'hui.

Qui est bien convaincu qu'il *n'a, lui, que le jour d'aujourd'hui*, ne sera point tenté de se mettre en opposition avec la volonté de Dieu. La *minute* se fera humble devant l'*éternité*. Pourquoi crierais-je tant contre cette douleur qui m'advient? *Je n'ai à moi que le jour d'aujourd'hui*, et ma douleur ne sera pas longue, puisqu'elle finira avec moi; elle aussi n'a que son jour!

Avec cette disposition d'esprit, on a tout le *bonheur* que l'on peut avoir ici-bas, l'*absence du malheur*.

L'homme qui m'a fait faire ce cours de *résignation*, et dont je me suis rappelé les paroles pour vous les redire, avait eu en partage toutes les félicités de ce monde : santé, beauté, richesses, gloire, enfans avec bonne renommée, nombreux amis, champs fertiles, beaux châteaux, faveurs des princes, estime de tous; toutes ces bénédictions de la terre, il les avait eues, et tout cela s'était allé de lui, comme les feuilles s'en vont des arbres quand arrive l'hiver. Eh bien! Quand il fut dépouillé de son bonheur, il se vêtit de résignation; et je l'ai vu m'assurer, avec une grande sérénité, que jamais il n'avait eu autant de contentement d'ame que depuis qu'il n'avait plus ce que la société appelle grandeur et fortune, et quand je lui demandai comment il avait pu se faire tant de résignation, il me répondit: *avec l'aide de la prière!...*

La prière faite en commun lui paraissait surtout avoir une immense puissance. Il me disait :

»Quand je prie seul, ma prière est souvent froide et distraite... c'est que mes mérites n'appellent pas la grâce; mes fautes la repoussent; et, quand je prie avec de bonnes ames, leur ferveur me vaut un regard du Ciel, et alors mon cœur se fond, et mes yeux se mouillent de larmes.....

»L'hysope qui croît sur les flancs du Liban n'attirerait pas la rosée, c'est le cèdre qui la fait descendre des nuées; mais l'humble hysope qui végète aux pieds du roi des forêts, profite de la rosée qu'il attire. Il en est ainsi de moi; le juste qui prie à mes côtés rend ma prière meilleure.»

(*Recherches d'un curé de campagne.*)

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 30 mai 1842.

RELACHE, pour les répétitions de LA FAVORITE, opéra en quatre actes, musique de Donizetti.

Koninklijke Nederduitsche Schouwburg.

Dingsdag den 31 mei.

EENE ACHTSTE EN LAATSTE VOORSTELLING VAN:

de Aardbeving op het eiland Martinique,

melodrame in vier bedrijven, voorafgegaan door een voorspel; naar het fransch. Met vier geheel nieuwe, daartoe vervaardigde decoratien, geschilderd door, en onder het opzigt van de heeren B. J. en H. van Hove Bz., enz. Nooit in Nederland op eenig tooneel vertoond.

De aanvang ten ZEVEN ure.

ANNONCES.

4595. A private English Family, desirous of aug[…] domestic circle, would admit as inmates a Gentleman a[…] or one or two Gentlemen of high respectability. The […] situated in a spacious garden, and is one of the most a[…] admired residences in Paris. A Coach-house and part […] if required. For particulars apply to the Office of th[…] La Haye.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 27 MAI.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 26 mai.	Cours du 27 mai. Fluctuations	
Dette active.	5	—	de 101 5/16	à 101 3/8
d° d°	2½	52 3/16	» 52 3/16	» 52 5/16
d° différée		—	» —	» —
Billets de chance.		—	» —	» —
Syndicat.	4½	93 7/16	» 93 3/8	» —
d°	3½	—	» 77	» 77 1/8
Société de Commerce . .	4½	152 1/4	152 1/4	» 152 5/8
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes. . . .	5	99 1/2	» 99 1/16	» 99 1/8
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 105 7/8	» 106
d° d° 1828 & 1829.	5	—	» 105 7/8	» —
Insc. au G. L.	6	—	» —	» —
Certific. au d°.	6	—	» —	» —
d° à Hambourg . . .	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822. .	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/33.	5	—	» 98 1/4	» —
Emprunt de 1840.	4	—	» 89 1/2	» —
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830 . .	4	—	» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix . . .	f	—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam .	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive.	5	—	» 4 3/4	» —
Dette différée à Paris . .		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	20 1/2	» 20 9/16	» 20 5/8
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp. . .	4	—	» —	» —
d° métalliques. . . .	5	—	» 107 1/4	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam . .	5	—	» —	» —
d° à Naples.	5	—	» —	» —
d° à Londres. . . .	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres.	3		» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3		» —	» —
POLOGNE. Act. 1835 .	f		» —	» —
BRÉSIL. Cons. Ann. . .	5	—	» 68 5/8	» —
MEXIQUE. d° d° . . .	5	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres. .	3	—	» —	» —

BOURSE D'ANVERS DU 27 MAI.

	Int.	
Métalliques.	5	111 1/4
Naples	5	—
Ardouin.	5	20 1/2
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	—
Lots de Hesse		25 1/2

Cours après la Bourse (2 1/2 heures):

Ardouin 20 1/2 A.

Idem, Primes ».

BOURSE DE VIENNE DU 20 MAI.

Métalliques, 5 %	108 7/8	Lots de 1834.	
Dito, 4 %	100 1/16	Actions de la Banque.	
Dito 3 %	—		

BOURSE DE PARIS DU 26 MAI.

FRANCE.		Cours du 25 mai.	Cours du 26 mai. Fluctuations	
Cinq pour cent.		119 90	de 119 90	à —
Trois pour cent.		81 85	» 81 85	» —
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin. . . .		24 3/8	» 24 3/4	» —
Anc. différée s. int. . . .		—	» —	» —
Nouv. diff. d.		—	» —	» —
Passive.		4	» 4 5/8	» —
NAPLES.				
Certificats Falconet. . .		—	» 107 80	» 107 90
PAYS-BAS.				
2 1/2 pour cent		—	» 54	» —
BELGIQUE.				
Dette active	5	—	» 103 5/8	» —
Dito, ...	3	—	» —	» —
Banque belge.		—	» 790 00	»
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque.		—	» —	» —
Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.		—	» —	» —
Ville de New-York, j. janvier 1841.	5	—	» —	» —
État de New-York, j. octobre 1840.	5	—	» —	» —
État d'Ohio, j. avr. 1841.	6	—	» —	» —

BOURSE DE LONDRES DU 25 MAI.

Cons. 3 %.	92 1/2 P.
Holl. dette act. 2 1/2 %	52 5/8, 7/8
Dito dito 5 %	101, 101 1/2
Dito Emprunt 1837, 5 %	98 1/2, 3/4
Espagne.	22 7/8, 23
Portug. (nouv.)	37 1/2, 38
Russes.	—

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes d[…] On s'abonne au Bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur [...] correspondance, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.